

Saint-Nicolas, le 20 mars 2024

Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 25 mars 2024**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de M. G. FRANSOLET (Groupe Saint-Nicolas +)

15bis. Circulation routière dans le quartier du Pansy



Valérie MAES
Bourgmestre

FRANSOLET Gilbert

██████████
4420 Saint-Nicolas

██████████
██████████
Saint-Nicolas, le 19 mars 2024

Madame Valérie MAES, Bourgmestre

Rue de l'Hôtel communal 63

4420 Saint-Nicolas

Madame la Bourgmestre,

Objet : Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du
25 mars 2024, sans projet de délibération

Conformément aux dispositions réglementaires en la matière, je vous remercie de vouloir bien inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 mars 2024 concernant **la circulation routière dans le quartier du Pansy.**

Je joins en annexe une note explicative.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

G. FRANSOLET

Conseiller communal

Saint-Nicolas Plus

Conseil communal du 25 mars 2024

Objet : Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Circulation routière dans le quartier du Pansy

Le Plan Communal de Mobilité est actuellement en cours d'élaboration. Il vise notamment à assurer la tranquillité et la sécurité dans nos quartiers par des mesures de circulation adaptées.

Dans l'immédiat, c'est notre devoir d'être particulièrement attentifs à rencontrer les attentes de nos concitoyens qui aspirent, dès à présent, à trouver la sécurité et la tranquillité dans leur quartier.

En tant que conseillers communaux, notre attention a été attirée sur les problèmes importants que rencontrent les habitants de la rue du Homvent. Trafic important, vitesse excessive, voirie dégradée, absence de trottoirs sont les causes de ces problèmes qui dégradent grandement les conditions de vie dans cette rue (bruit, insécurité,...).

Que faire pour améliorer la situation ?

Pour ma part, il faut élargir la réflexion à l'ensemble du quartier du Pansy, notamment en y intégrant les conditions de circulation dans les rues du Pansy, Homvent, A. Renard, Pavé du Gosson ; à savoir :

- les flux entrants et sortants ;
- types de véhicules ;
- la vitesse de circulation ;
- la largeur des rues ;
- les conditions de stationnement.

Une limitation générale de la vitesse à 30 km par heure ne devrait-elle pas être étudiée ?

J'invite le Conseil communal à débattre de cette problématique afin de proposer des pistes de solutions. Ne conviendrait-il pas de prendre l'avis des habitants concernés ?
